Cofinancé par
l'Union européenne

hyma hub for young migrants autonomy



Les publications
FOCUS HYMA 2026

L'accueil des jeunes MeNA/en exil dans les structures d'Action en Milieu Ouvert, AMO

CRIPEL



SOMMAIRE

Introduction 06

Pourquoi les AMO ont-elles un rôle à jouer auprès des jeunes MeNA/en exil et sont compétentes pour l'assumer ? 07

Qui sont les jeunes MeNA/en exil ? 08

Où sont les jeunes MeNA/en exil ? 10

Quand accompagner des jeunes MeNA/en exil ? 14

Comment accompagner des jeunes MeNA/en exil ? 14

Répertoire des associations ressources spécifiques aux jeunes MeNA/en exil 17

>>>>

Les publications «FOCUS HYMA»

Les publications « FOCUS HYMA » ont pour objectif de rassembler les informations les plus actuelles et pertinentes concernant les jeunes MeNA, ex-MeNA et/ou jeunes ressortissant·es de pays tiers sur les territoires de Liège-Huy-Waremme, à destination des opérateur·rices de deuxième ligne. Chaque publication Focus est orientée vers un thème spécifique. Elle dresse un état des lieux de la situation à un moment donné et apporte des informations pratico-pratiques ainsi que des constats et analyses de terrain. Les informations apportées sont documentées, mais les retours des acteur·rices de terrain sont le résultat d'échanges et de rencontres, formels ou informels. Dans l'ensemble, ce document ne se prétend pas exhaustif mais se veut un outil de clarification et de soutien pour les acteur·rices des différents secteurs qui accompagnent les jeunes issu·es de la migration.

Cette publication Focus, rédigée par Charlotte Duysens, Responsable de projet du CRIPEL, se penche sur la question de l'accueil des jeunes MeNA /en exil dans les structures d'Action en Milieu Ouvert, AMO.

Ce travail a été fait en collaboration avec les AMO Reliance et Service d'Actions Sociales – SAS. Merci à Christophe Parthoens et François Mersch pour leur travail.

Introduction

Malgré une volonté exprimée par de nombreux·ses travailleur·ses en AMO, peu de jeunes MeNA/en exil sont accueilli·es au sein de ces structures.

Plusieurs obstacles freinent cette rencontre :

- méconnaissance des parcours spécifiques aux jeunes MeNA/en exil et du fonctionnement des structures d'accueil (FEDASIL, tuteur·rices, etc.) ;
- méconnaissance des AMO de la part des acteur·rices qui accompagnent les jeunes MeNA/en exil ;
- « sentiment d'incompétence » et peur de s'engager dans un accompagnement multithématique qui mêle des questions liées au droit des étranger·ères, au droit de séjour, etc ;
- cloisonnement entre le secteur de l'aide à la jeunesse et le monde de l'accueil des migrant·es.
- absence de répertoire clair des acteur·rices et des ressources disponibles.

La méconnaissance mutuelle génère des résistances, alors que les publics concernés ont précisément besoin d'une approche transversale.

En effet,

- les centres d'accueil n'ont souvent pas les moyens financiers, matériels ou humains d'accompagner ces jeunes au-delà des besoins urgents (logement, accompagnement administratif lié à la procédure, scolarité, etc.) ;
- les tuteur·rices veillent au bien-être général de l'enfant et au respect de l'intérêt supérieur de celui-ci. Pour cela ils ont besoin d'orienter le·la jeune vers des structures qui peuvent accompagner le·la jeune dans ses loisirs, son insertion, sa scolarité, etc. ;
- peu de jeunes ont accès à une famille d'accueil ou à des parrains/marraines.

Avec comme résultat que trop peu de place est accordée au bien-être psychosocial, aux loisirs, à la socialisation et à l'insertion dans la cité.

Pourquoi les AMO ont-elles un rôle à jouer auprès des jeunes MeNA/en exil et sont compétentes pour l'assumer ?

Les AMO ont un rôle unique et irremplaçable à jouer auprès des jeunes MeNA/en exil.

En effet, le principe fondamental de l'Aide à la Jeunesse est la politique de prévention générale. Comme le rappelle l'article 1er du Décret ***« Les enfants, les jeunes et leur famille ont droit à la prévention, à l'aide et à la protection spécialisées organisées dans le cadre du présent code. Elles tendent à permettre à l'enfant ou au jeune de se développer dans des conditions d'égalité des chances en vue de son accession à une vie conforme à la dignité humaine. »***[1]

L'article 2 précise ***« service d'actions en milieu ouvert : service dont la mission principale est de réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire ».***
L'accompagnement des jeunes MeNA/en exil entre donc dans cette prévention sociale et éducative.

De plus, l'isolement est le problème principal de ces jeunes : isolement social, culturel, linguistique. Les AMO sont précisément outillées pour répondre à ces besoins, à travers leurs approches individuelles et collectives, leur ancrage territorial et leur capacité à favoriser la mixité sociale.

Les AMO ont également une logique hors murs, au contraire des centres d'accueil qui, eux, fonctionnent plutôt en interne.

Un autre élément fort est le fait que l'aide spécifique apportée aux MeNA s'arrête, parfois brusquement, à 18 ans puisqu'ils et elles ne sont alors plus mineur·e·s. Le fait que les AMO puissent accompagner les jeunes jusqu'à 22 ans est donc une grande opportunité de continuer un accompagnement de mise en autonomie.

Enfin, n'oublions pas que les jeunes MeNA/en exil restent des enfants, avec un besoin d'aide spécifique, que l'Aide à la Jeunesse peut et doit leur apporter.

1.

Qui sont les MeNA jeunes/en exil ?

1. PROFILS

Il existe une infinité de profils. Il peut s'agir d'enfants, d'adolescent·es en provenance de tous les pays en dehors de l'Union Européenne, et même là, il y a des exceptions puisque, par exemple, les jeunes Roms peuvent aussi être déclaré·es MeNA.

Concernant les MeNA, Mineur·e·s étranger·ères Non Accompagné·es, des critères stricts s'appliquent :

Pour être considéré·e comme MeNA, il faut remplir 4 conditions :

- avoir moins de 18 ans, même si la loi du pays d'origine prévoit un autre âge pour la majorité ;
- ne pas être accompagné·e par une personne exerçant l'autorité parentale ;
- venir d'un pays non-membre de l'Espace économique européen (des exceptions sont possibles) ;
- se trouver en Belgique en tant que demandeur d'asile ou sans autorisation de séjour[2].

Suite à leur identification comme MeNA, un tuteur ou une tutrice est désigné.e comme représentant·e légal·e chargé·e de veiller au bien-être général du/de la mineur·e.

Concernant les jeunes en exil, le profil est relativement semblable, la différence est le fait qu'ils et elles sont accompagné·es de personnes exerçant l'autorité parentale. Cependant, ils et elles peuvent également vivre dans des centres d'accueil, et parfois manquer de repères et de ressources.

Ces profils variés demandent une prise en charge intersectorielle. En effet, ils et elles reçoivent généralement un accompagnement des centres d'accueil pour les besoins quotidiens (logement, nourriture, etc.), des tuteurs/tutrices pour les aspects légaux (uniquement pour les MeNA) et d'associations spécialisées pour les questions liées aux procédures.

Concernant les autres besoins, le travail en partenariat avec le secteur de la santé mentale, de la scolarité ou encore de l'EVRAS peut être très bénéfique.

2.

La plupart des besoins des jeunes MeNA/en exil s'apparentent aux besoins des autres jeunes du même âge : scolarité, santé mentale, logement, etc. Il existe cependant des spécificités liées à leurs parcours particuliers.

2. PARCOURS MIGRATOIRE ET TRAUMATISMES

De plus en plus, les parcours de migration sont compliqués et violents, il peut en découler des traumatismes et des peurs, et de là, des troubles d'apprentissages, une difficulté à faire confiance, particulièrement aux adultes, des insomnies, etc. Ce qui peut donc parfois être considéré comme de la mauvaise volonté ou du désintérêt n'est en fait que le résultat de ces traumatismes.

3. CHOC CULTUREL

Toute personne étrangère arrivant en Belgique va vivre un choc culturel. « Il s'agit d'un conflit mental, émotionnel et social que nous pouvons ressentir lorsque nous sommes en contact avec une culture différente de la nôtre, d'autres manières de vivre, de penser ; des habitudes, des pratiques, des croyances différentes.

Ce choc est plus ou moins important suivant les individus mais il s'agit toujours d'une réaction normale. Il est déclenché suite à la perte de repères. »[3]

4. CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET DOUBLE IDENTITÉ

Les jeunes particulièrement, en pleine construction identitaire, font face à la difficulté de devoir concilier deux identités : celle du pays d'origine et celle du pays d'accueil qui possèdent toutes les deux des normes, obligations, valeurs différentes et parfois contradictoires.

5. PROCÉDURES

De façon générale, ce sont des jeunes qui peuvent avoir des besoins et demandes très variées (réseau, scolarité, logement, droit de séjour, aide sociale, santé mentale, etc.)

Trois demandes peuvent être spécifiques à ce public : la procédure de demande de protection internationale et de droit de séjour, la procédure de regroupement familial et l'accompagnement des familles réunifiées. Il faut aussi prendre en compte l'accompagnement de jeunes déboutés, et donc sans papiers.

Concernant les familles arrivées par regroupement familial, familles réunifiées, cela demande de continuer à accompagner le·la jeune dans ses besoins individuels mais aussi d'accompagner la famille nouvellement arrivée, avec de potentiels frères et sœurs.

3. 

Les accompagnements de jeunes MeNA/en exil peuvent être à court ou long terme et vont parfois demander un certain niveau de formation de la part des membres de l'AMO. Encore une fois, le travail en intersectorialité est recommandé.

Où sont les jeunes MeNA/en exil ?

Dans un parcours classique, un MeNA passe par trois grandes phases :

- **Phase 1 :** accueil en centre d'observation et d'orientation (pas présents sur le territoire liégeois) ;
- **Phase 2 :** accueil en centre d'hébergement — avec des structures spécifiques pour certains profils ;
- **Phase 3 :** mise en autonomie — logements supervisés assurés par des associations spécialisées ;
- **Phase 4** : transition vers l'âge adulte et aide sociale (phase non officielle, non prise en charge par FEDASIL).

A noter que certain·es MeNA sont accueilli·es en famille d'accueil informelle (c'est-à-dire qui ne détient pas l'autorité parentale).
Les jeunes en exil vont généralement directement en centre avec leur famille.

En région Liège-Huy-Waremme, il existe 8 centres d'hébergement de phase 2 :

- Fedasil Liège St-Vincent, Rue François Lefèbvre 215, 4000 Liège (Rocourt) (accueille des MeNA) ;
- Centre Croix-Rouge Rocourt, Rue de la Tonne 80 B, 4000 Rocourt ;
- Centre Croix-Rouge Ans-Jamar, Rue Walthère Jamar 102b, 4430 – Ans ;
- Centre Fedasil Liège St-Joseph, Rue de Hesbaye 75, 4000 Liège ;
- Centre Croix-Rouge Montegnée (Saint-Nicolas), Rue Saint-Nicolas 447-449, 4420 Montegnée (accueille des MeNA) ;
- Centre Croix-Rouge, L'Envol (Bierset), Rue de Velroux 140, 4460 Grâce-Hollogne ;
- Centre FEDASIL Glons, Thier Mathias 1B, 4690 Bassenge (accueille des MeNA) ;
- Caritas, Youth in Shelter, rue du Moulin 320 4020 BRESSOUX.

A noter que certain·es jeunes en exil peuvent directement être installé·es à une adresse privée en fonction du réseau familial et de la décision des parents ou d'un placement en ILA (Initiative Locale d'Accueil, hébergement géré par un CPAS local à la place d'un placement en centre d'accueil).

Deux structures d'accueil en 3ème phase pour les MeNA :

- SAM ASBL, Rue Paradis, 62 bte 001 - 4000 Liège ;
- CARITAS, Youth in Transit, rue du Moulin 320 - 4020 Bressoux

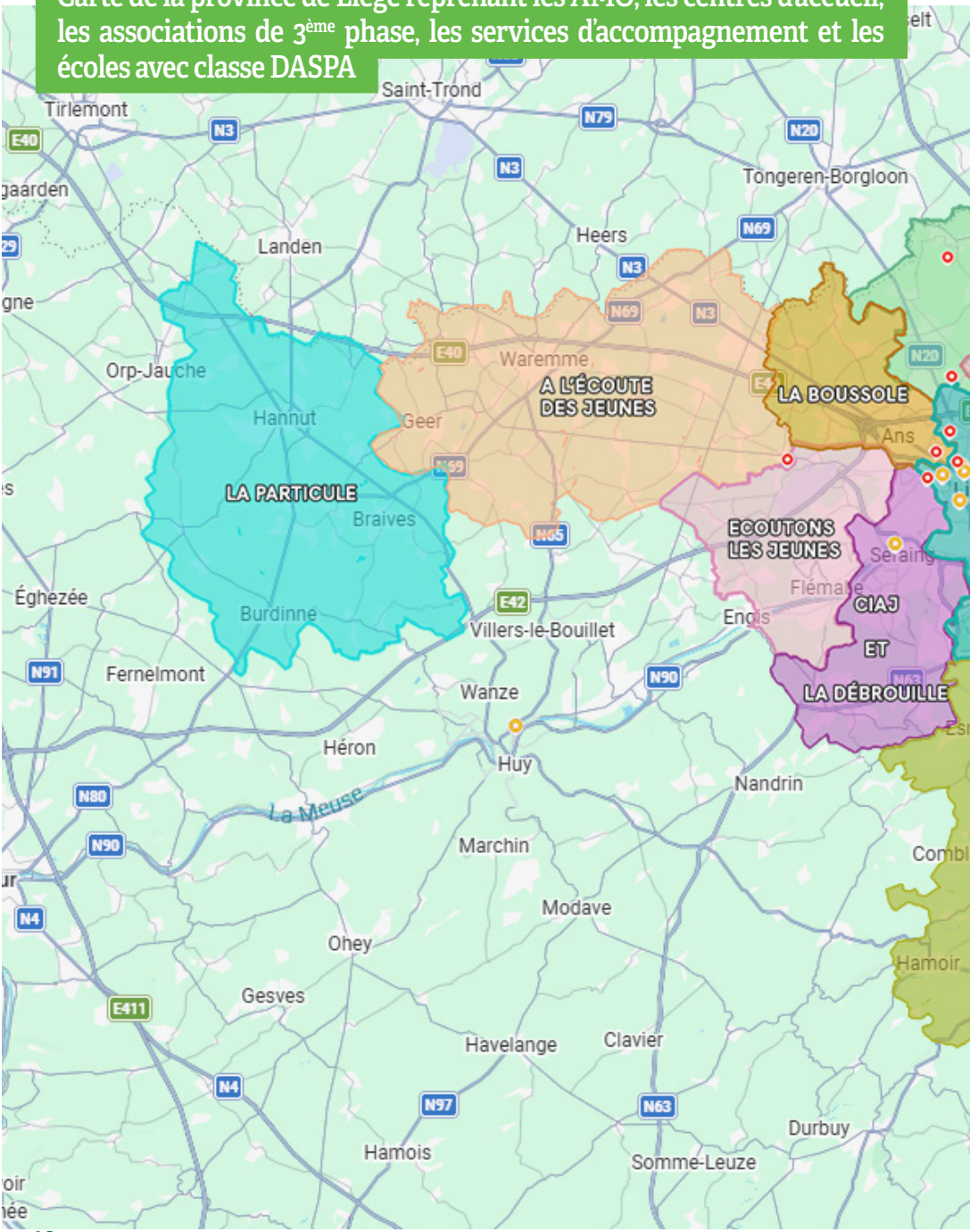
Deux structures d'accueil en 4ème phase pour les MeNA :

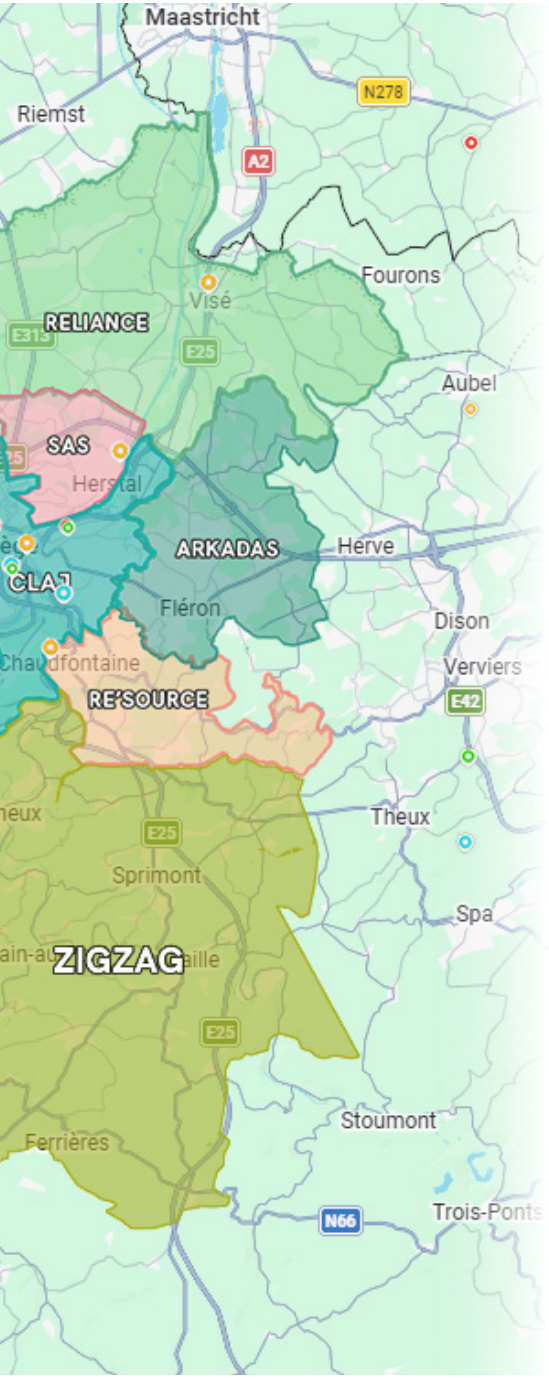
- SAM ASBL, Rue Paradis, 62 bte 001 - 4000 Liège ;
- LIVE IN COLOR asbl, quai des Ardennes 110 - 4031 Liège.

Il faut aussi prendre en compte les 11 écoles organisant des classes DASPA, « Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés ».

- ATHENEE ROYAL DE HUY - Quai d'Arona 5 - 4500 Huy ;
- CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH/SAINT-RAPHAEL - Avenue de la Porallée 40 - 4920 Aywaille ;
- COLLÈGE ÉPISCOPAL DU SARTAY - rue Pierre Henrard 64 - 4053 Embourg ;
- INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HERSTAL - rue du Grand Puits 66 - 4040 Herstal ;
- D.O.A SAINT-LOUIS - rue Alfred Magis 20 4020 Liège ;
- INSTITUT SAINT-LAURENT - rue Saint-Laurent 29 - 4000 Liège ;
- INSTITUT DON BOSCO - rue des Wallons 59 - 4000 Liège ;
- CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEONARD DEFRANCE - rue de l'Espérance 62 - 4000 Liège ;
- INSTITUT SAINTE-MARIE - rue Cockerill 148 - 4100 Seraing ;
- COLLÈGE SAINT-HADELIN - rue Saint-Hadelin 15 - 4600 Visé ;
- CENTRE D'ENSEIGNEMENT LIBRE S2J - INSTITUT SAINT-SÉPULCRE - rue Général Bertrand 14 - 4000 Liège.

Carte de la province de Liège reprenant les AMO, les centres d'accueil, les associations de 3ème phase, les services d'accompagnement et les écoles avec classe DASPA





CENTRES D'HÉBERGEMENT

- **Centre Fedasil Liège St-Vincent,**
  rue François Lefèbvre 215 – 4000 Liège (Rocourt)
  (accueil des MeNA)
- **Centre Croix-Rouge Rocourt,**
  rue de la Tonne 80 B – 4000 Rocourt
- **Centre Croix-Rouge Ans-Jamar,**
  rue Walthère Jamar 102b – 4430 Ans
- **Centre Fedasil Liège St-Joseph,**
  rue de Hesbaye 75 – 4000 Liège
- **Centre Croix-Rouge Montegnée (Saint-Nicolas),**
  rue Saint-Nicolas 447-449 – 4420 Montegnée
  (accueil des MeNA)
- **Centre Croix-Rouge L'Envol (Bierset),**
  rue de Velroux 140 – 4460 Grâce-Hollogne
- **Centre FEDASIL Glons,**
  Thier Mathias 1B – 4690 Bassenge (accueil des MeNA)
- **Caritas- Youth in Shelter,**
  rue du Moulin 320 – 4020 BRESSOUX

CLASSES DE DASPA

- **Athénée Royal de Huy,**
  quai d'Arona 5 – 4500 Huy
- **Centre scolaire Saint-Joseph Saint-Raphael,**
  avenue de la Porallée 40 – 4920 Aywaille
- **Collège épiscopal du Sartay,**
  rue Pierre Henrard 64 – 4053 Embourg
- **Institut provincial d'enseignement secondaire de Herstal,**
  rue du Grand Puits 66 – 4040 Herstal
- **D.O.A Saint-Louis,**
  rue Alfred Magis 20 – 4020 Liège
- **Institut Saint-Laurent,**
  rue Saint-Laurent 29 – 4000 Liège
- **Institut Don Bosco,**
  rue des Wallons 59 – 4000 Liège
- **Centre d'enseignement secondaire Leonard Defrance,**
  rue de l'espérance 62 – 4000 Liège
- **Institut Sainte-Marie,**
  rue Cockerill 148 – 4100 Seraing
- **Collège Saint-Hadelin,**
  rue Saint-Hadelin 15 – 4600 Visé.
- **Centre d'enseignement libre S2J - Institut Saint-Sepulcre,**
  rue du Général Bertrand 14 – 4000 Liège.

ACCUEIL DE 3EME PHASE

- **SAM ASBL,**
  rue Paradis 62 /bte 001 – 4000 Liège
- **CARITAS, Youth in Transit,**
  rue du Moulin 320 – 4020 BRESSOUX

ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE DES (EX-)MENA

- **SAM ASBL,**
  rue Paradis 62 / bte 001 – 4000 Liège
- **Live in Color Asbl,**
  quai des Ardennes, 110 – 4031 Liège

Quand accompagner des jeunes MeNA/en exil ?

Un problème qui peut se présenter dans l'accueil des jeunes MeNA/en exil est l'accès et les déplacements. En effet, plusieurs centres d'accueil sont situés dans des lieux difficiles d'accès et mal desservis par les transports en commun.

Encore une fois, les AMO sont des structures clé pour faire face à cette difficulté puisque l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert précise, dans son article 13, que « *Le service met en œuvre des actions permettant d'aller à la rencontre des jeunes de façon proactive. Ces actions peuvent prendre des formes diverses, notamment le travail social de rue, le travail dans les écoles, à la sortie des écoles, à travers les réseaux sociaux électroniques ou toute autre méthode définie dans le projet éducatif.* »[4]

Une première option pour cette rencontre proactive peut être de se rendre directement sur place, dans le centre d'accueil. Soit pour présenter l'AMO aux jeunes et les inviter à solliciter l'AMO. Soit organiser des actions de prévention directement sur place. Il s'agit alors de prendre contact avec l'équipe MeNA de ce centre.

Une autre option est la sortie de l'école ou même des projets organisés avec les écoles. Encore une fois, il s'agira d'aller se présenter ou d'organiser des activités avec la structure. Cela nécessite alors de s'organiser avec les écoles proposant des classes DASPA.

La période des vacances scolaires est particulièrement intéressante pour accompagner ces jeunes puisqu'ils et elles ont souvent accès à peu d'activités pendant ces périodes. Les activités déjà prévues par les AMO peuvent aussi être élargies à ce public.

Comment accompagner des jeunes MeNA/en exil ?

1. RENCONTRE COLLECTIVE

Une première étape intéressante peut être de rassembler un groupe de jeunes/MeNA en exil pour réaliser une animation ou un groupe de parole afin de recueillir directement leurs besoins, leurs manques et leurs attentes vis-à-vis de la structure. Ils et elles sont évidemment les mieux placé·e·s pour exprimer leurs attentes.

4.

2. « RECOMMANDATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES (EX-)MENA DE SAM ASBL DANS LE CADRE DU PROJET GUARDIAN XCHANGE[5] »

Dans le cadre du projet Guardian Xchange, l'asbl SAM, spécialisée dans l'accompagnement des jeunes MeNA/en exil, a mis en place un ensemble de recommandations très utiles pour l'accueil de ce public. La plupart des actions recommandées sont déjà mises en place par les AMO, d'autres seront à développer.

Axe 1 : méthodologie d'accompagnement individuel et collectif

a. Combiner les formats d'accompagnement

Il s'agit ici de combiner l'accompagnement individuel et collectif, de façon complémentaire, d'utiliser l'accompagnement collectif comme porte d'entrée pour le suivi individuel, d'organiser des séjours résidentiels et de favoriser des ateliers courts, récurrents avec des supports adaptés à la barrière linguistique.

b. Promouvoir la diversité et l'inclusion

Être attentif·ve au fait de constituer des groupes hétérogènes quand l'objectif est l'intégration sociale mais homogènes quand l'atelier nécessite un certain niveau de langue ou d'autonomie ou pour faciliter l'apprentissage par les pairs. Les ateliers peuvent également être non mixtes (filles-garçons) si la thématique le demande. Encourager ce public à découvrir d'autres activités et structures.

c. Développer les partenariats stratégiques

Travailler en intersectorialité et en coopération avec les structures spécialisées et préparer les jeunes à avoir accès à ces services (FOREM, Agences Immobilières Sociales, etc.).

Axe 2 : organisation de sessions pratiques, utiles et accessibles

d. Répondre aux besoins pratiques immédiats des jeunes

Ces besoins concernent : le numérique et les démarches administratives, le budget, l'accès au logement et l'ouverture des droits au CPAS, l'accès à la formation et à l'emploi adaptés à leurs capacités et besoins.

5.

e. Renforcer l'accès linguistique des ateliers

C'est un axe que les AMO ne développent pas forcément mais qui est essentiel. Il s'agit d'assurer un soutien linguistique adapté en prévoyant des interprètes et donc un budget spécifique pour ces interprètes. Également en proposant des supports visuels et des outils pratiques et en adaptant la composition des groupes.

Axe 3 : inclusion de la dimension familiale et du réseau informel

f. Inclure la famille dans l'inclusion sociale

A nouveau il s'agit d'une spécificité qui n'est pas automatiquement mise en place par les AMO mais qui peut faire une grande différence. Avec l'accord du/de la jeune, informer et intégrer les familles dans les ateliers, les associer au processus d'autonomisation (même si elles sont restées au pays d'origine). Également favoriser les parrainages/marrainages et familles d'accueil.

g. Création d'un réseau informel

Travailler en individuel et collectif autour de la création de liens sociaux, organiser des activités mixtes entre jeunes belges et immigré·es, créer un réseau autour du/de la jeune. Il s'agit ici de rompre l'isolement et d'améliorer la santé mentale.

3. SERVICES D'ACCROCHAGE SCOLAIRE

La scolarité étant souvent problématique pour les jeunes MeNA/en exil, il peut être intéressant de travailler en partenariat avec les SAS.

SAS Rebonds
Rue Vivegnis 71 - 4000 Liège
(siège social)
Rue Nicolas Coumans 8 -
4030 Grivegnée
04 / 225. 95. 96
info@sasrebonds.be
https://sasrebonds.be/

SAS Compas Format
- Site de Seraing -
Avenue du Centenaire 311 -
4102 Ougrée
04/330. 97. 10

- Site de Waremme -
rue du Warihet 32A -
4300 Waremme
019/67 72 03
Formulaire de contact sur le site internet :
https://compas-format.eu/

Répertoire des associations ressources spécifiques aux jeunes MeNA/en exil

1. SPÉCIFICITÉS LIÉES AU DROIT DE SÉJOUR (DPI, SOLUTION DURABLE, 9BIS, 9TER, ETC.)

>> CRIPEL –
Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère de Liège
place Xavier Neujean 19B - 4000 LIÈGE
www.cripel.be
Projet HYMA : Charlotte Duysens
04 / 220. 59. 63 - charlotte.duysens@cripel.be

>> Point d'Appui –
Service d'aide aux personnes sans papiers A.S.B.L.
rue de Steppes 22 A - 4000 LIÈGE
https://pointdappui.be/
04/227.69.51 - info@pointdappui.be

>> APD –
Aide aux Personnes Déplacées
rue Jean d'Outremeuse 93 - 4020 LIÈGE
https://www.aideauxpersonnesdeplacees.be/
04/ 342. 14. 44 - administration@apdasbl.be

>> Vidéos réalisées par Caritas –
expliquant la procédure d'asile des MeNA.

>> Vidéo réalisée par le Service des Tutelles –
« Qu'est-ce qu'un tuteur fera pour toi ? »,
« Détermination de l'âge en Belgique »,
« Le jour de l'examen de détermination de l'âge ».

>> Guide pratique –
sur les questions de séjour des mineurs «étrangers» en situation de vulnérabilité.
Concerne Bruxelles mais va être adapté pour Liège.

2. MISE EN AUTONOMIE

>> **SAM asbl –**
Service d'Aide aux Migrants - Guidance jeunes
rue Paradis 62 boite 001 - 4000 LIÈGE
https://www.sam-asbl.be
0484/28.15.62 ou 04/264.39.27 - mena@sam-asbl.be

>> **Live In Color asbl –**
Asbl proposant plusieurs programmes, dont du parrainage de jeunes réfugié·es et un service d'accompagnement vers l'autonomie
quai des Ardennes 110 – 4031 LIÈGE
https://www.liveincolorassociation.com/
0496 / 55. 69. 85 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)
info@lic-org.be

---

3. BIEN-ÊTRE ET SANTÉ MENTALE

>> Voir « répertoire d'orientation et de ressources pour le bien-être et la santé mentale des adolescent·e·s en contexte d'exil ».

---

4. INTERPRÉTARIAT/TRADUCTION

>> **SeTIS wallon –**
SIÈGE SOCIAL
boulevard de Merckem 13-15 - 5000 NAMUR
https://setisw.com/
081/ 46. 81. 70 - Info@setisw.be

>> **Le Monde des Possibles asbl –**
Potierue 2-10 - 4000 LIÈGE
https://www.possibles.org/
04/232.02.92 - info@possibles.org

>> La plateforme liégeoise de lutte contre les Mariages Forcés et les Violences liées à l'Honneur –
Service Droits des Jeunes
rue du Laveu 63 – 4000 LIÈGE
https://www.sdj.be/mariages-forces/
04/222.91.20 - plateformeliegemf.vlh@gmail.com

>> GAMS –
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles
quai de Rome 65 – 4000 LIÈGE
https://gams.be
0470/54.18.99 - info@gams.be



Cofinancé par
l'Union européenne

INFOS ET RENSEIGNEMENTS

Charlotte Duysens -
charlotte.duysens@cripel.be - 04 220 59 63

CRIPEL ASBL
Place Xavier Neujean 19B – 4000 Liège

www.cripel.be

Avec le soutien de la
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
www.enmieux.be
Province de Liège Social
Liège
Wallonie
SPW Service public de Wallonie